

Chères marraines, chers parrains, chers donateurs et adhérents,
Nous sommes ravis de vous accueillir pour cette nouvelle assemblée générale qui va nous permettre de faire un bilan de l'année écoulée 2022. Cette année, la mairie d'Annecy a mis à notre disposition cette salle communale et nous la remercions pour ce prêt.

La branche Familles

Au **31 décembre 2022**, nous comptabilisons **73 familles parrainées** (10 de moins qu'en 2021).

 Ce sont alors **130 enfants** qui peuvent aller à l'école chaque jour !

Vos parrainages permettent à ces enfants une scolarité régulière qui leur assurera une formation et un avenir professionnel. Nous tenons à vous remercier pour votre générosité et votre confiance. Sans vous, **sans** votre parrainage trimestriel, nous ne pourrions accompagner ces enfants qui seraient alors sortis du cursus scolaire et probablement livrés à l'errance et la mendicité dans les rues de Tana.

Cependant, nous souhaitons profiter de cette assemblée générale pour vous **alerter** sur nos difficultés à trouver des parrains, marraines et adhérents dernièrement. Au-delà de cette diminution du nombre de familles parrainées, nous sommes plutôt inquiets du nombre de départs des parrainages secours ou adhérents.

Pour rappel, les adhésions annuelles de 40€ (montant inchangé depuis 10 ans) nous permettent de verser les prestations de nos **4 assistantes sociales**. De plus, **l'intégralité** de vos parrainages trimestriels est reversée aux filleules.

L'association dispose de **parrainages secours** et de **dons libres** pour TOUT le reste de son fonctionnement. Mais qu'entendons-nous par "fonctionnement" ? Et bien il s'agit de tous les **alés** de la vie lors desquels nous décidons d'accompagner financièrement vos filleules. Sur l'année 2022, les demandes spécifiques envoyées mensuellement par nos assistantes sociales, ont encore été nombreuses :

⌵ Un problème de santé, une consultation médicale ou l'achat de médicament... **Parrainages 74 prend en charge.**

⌵ Une perte d'emploi et une impossibilité de payer le loyer... **Parrainages 74 prend en charge.**

⌵ Une inflation importante et des difficultés à acheter du matériel scolaire... **Parrainages 74 prend en charge.**

En plus de votre parrainage trimestriel de 300 000 Ar, vos filleules ont reçu, sur l'année qui vient de se passer, une **prime rentrée scolaire de 100 000Ar et une prime de fin d'année du même montant.**

Nous déplorons et constatons également les dérèglements climatiques qui touchent directement vos filleules. Les **cyclones** de janvier et février 2022 ont entraîné d'importantes inondations qui ont impactées le quotidien à Tana. Nous avons alors partagé avec vous des photos sur notre site internet. Les gens se déplaçaient en pirogue en pleine ville. Certaines de vos filleules ne pouvaient même plus sortir de leur quartier et des logements étaient menacés d'écroulement. Nous avons alors décidé d'apporter notre aide aux plus touchées et avons aidé 10 filleules pour un montant total d'1 million 230 000 Ar.

Toutes ces dépenses sont faites grâce aux **parrainages secours**, aux **dons**, et à la trésorerie de l'association. Mais si ces entrées diminuent, nous craignons vraiment ne plus pouvoir apporter toutes ces aides pourtant **indispensables** pour vos filleules.

👉 C'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui pour **parler** de ces besoins autour de vous. Une adhésion annuelle de 40€, un parrainage secours de 25€ par mois ou même un don libre nous permettrait de poursuivre notre action. N'hésitez pas à parler de Parrainages, à partager le lien de notre site internet ou distribuer nos cartes. Nous vous remercions par avance !

Pour terminer ce bilan de la branche familles, je tenais à souhaiter la bienvenue aux nouvelles marraines qui nous ont rejoints cette année : Anne-Marie Brunel et Cristèle Juppet.

Hommage

Nous avons à cœur de rendre hommage aujourd'hui à notre ami **Jean Serratrice**, décédé soudainement en décembre dernier à l'âge de 90 ans. Jean a fait partie du noyau fondateur de cette association au début des années 2000 et a assuré le poste de trésorier avec justesse et rigueur. Ses conseils avisés et réfléchis nous étaient encore bien utiles ces dernières années. Jean laisse une trace indélébile dans les vies de ses filleuls et dans celles des assistantes sociales qui gardent d'excellents souvenirs de ses passages à Madagascar. Sa générosité, son engagement et son ouverture d'esprit restent pour nous des exemples à suivre. Merci pour tout Jean.

Les étudiants

Après 2 années difficiles en raison de la pandémie, l'année 2022 s'est déroulée « normalement » pour les étudiants.

Cette année encore Félicité et Aimée ont accompagné les étudiants avec beaucoup de compétence et de bienveillance.

En 2022, **50 jeunes** ont pu poursuivre leurs études dans des domaines aussi variés que la médecine, l'informatique, l'économie, l'ingénierie, le droit ou les sciences humaines.

Comme l'année précédente, 11 étudiants ont **terminé** leurs études : une jeune est devenue docteur en médecine ; 4 ont obtenu un diplôme d'ingénieur, 4 ont réussi leur licence, tous ont **trouvé un emploi**, une jeune a terminé une formation de couturière de haut niveau et un autre a arrêté ses études pour travailler.

👤🎓 **En octobre, 10 jeunes ont réussi le bac dont 6 avec mention (7 échecs seulement).**

Après les résultats du bac, les assistantes sociales ont un entretien individuel avec chaque jeune pour évaluer la « faisabilité » de leur projet et les accompagnent à un Forum des Étudiants.

4 parrains ont continué de parrainer le nouveau bachelier, dernier enfant de leur famille.

1 parrain a très généreusement accepté un « **double parrainage** » ; il continue de parrainer la famille et finance maintenant la nouvelle bachelière. Un grand merci à Mme et M. B. Nous avons trouvé des parrains pour les 5 nouveaux jeunes restants.

Les jeunes qui ont échoué au bac en 2022 se représenteront en septembre, exceptée Ravo qui a commencé une formation professionnelle.

Après la fin des études de Fabien, Marie Paule L. a désiré « donner sa chance » au jeune frère de son filleul qui avait du mal à continuer une formation d'informaticien.

Josée, une nouvelle marraine rencontrée par Sylvie à Tana, a commencé à parrainer Miora pour ses études de Sage-Femme.

Les 300 € de parrainage annuel sont utilisés essentiellement pour payer les **frais de scolarité**, puis les frais de déplacements, d'internet et de photocopies.

Aimée et Félicité rencontrent chaque mois les étudiants et verse les sommes nécessaires sur leurs livrets de caisse d'Épargne, elles nous envoient les reçus signés par les jeunes comme preuve de ces versements.

Pour quelques jeunes plus « fragiles » ou moins rigoureux dans leur gestion, l'Assistante Sociale paye directement l'école ou la fac. L'association prend en charge les frais de Voyage d'Étude pour 150 000 A. (35 € environ).

L'association a également **aidé** un étudiant pour une aide alimentaire, 2 étudiants qui s'étaient fait voler un ordinateur pour l'un et le téléphone portable pour l'autre et a pris en charge des frais médicaux pour un montant total de 495 000 A. (120 € environ).

Les passages d'examens (rédaction de mémoire, rémunération des jurys...) occasionnent des frais importants **pris en charge par l'association**.

Les AS envoient un rapport d'activité chaque trimestre.

Les formations professionnelles

En 2022, 2 jeunes (suivis par Véronique) ont suivi des **formations qualifiantes** en Pâtisserie-cuisine et Anglais professionnel. L'association a pris en charge les frais de ces formations pour un montant total de 1 340 000 A. (environ 320 €).

Conclusion

Pour un suivi attentif, efficace et bienveillant des mamans et leurs enfants et des étudiants, le travail des 4 assistantes sociales est absolument indispensable ! Avec elles, l'association continuera d'apporter l'aide financière, matérielle et morale à tous les filleuls. Un grand merci à Félicité, Patou, Véronique et Aimée !

**Chères marraines et parrains, sans votre fidélité et générosité, rien ne serait possible ; un grand merci à vous tous qui continuez de nous accompagner et rendez ainsi nos actions possibles.
Au nom des membres du CA, recevez un grand merci et notre profonde sympathie.**

Fait à Annecy le 25 mars 2023

Les co-présidentes, Marie JUPPET et Geneviève ROESCHLAUB

La tenue des **comptes**

Cette année a encore permis aux enfants des familles et aux étudiants parrainés de suivre leur scolarité et pour certains d'aboutir à l'obtention d'un diplôme leur permettant d'entrer dans la vie active. Tout cela est possible grâce à vos parrainages et reste l'objectif prioritaire de notre action. L'association fonctionne grâce au travail des 4 assistances sociales en collaboration avec les bénévoles du comité d'administration. Je les en remercie chaleureusement.

Je souhaite cette année mettre en avant la gestion des ressources financières de l'association (vos cotisations, les dons extérieurs et les parrainages « aides exceptionnelles ») en dehors des parrainages qui sont intégralement versés aux filleuls :

- 👉 Elles assurent les prestations et les frais engagés par les assistantes sociales.
- 👉 Elles permettent le financement des soins aux filleuls et la mise en place des microcrédits.
- 👉 Elles facilitent l'accompagnement des filleuls dans des situations exceptionnelles.
- 👉 Elles encouragent des aides ponctuelles (rentrée scolaire, fin d'année).
- 👉 Elles servent à la vie de l'association (frais financiers, assurances, envoi de courriers...).

Le nombre d'adhérents, qui cotisent à l'association, et celui des parrainages « aides exceptionnelles » sont en **baisse** significative depuis plusieurs années. Cela impacte directement les comptes de l'association. Pour maintenir une activité à long terme et poursuivre les engagements décrits précédemment, l'association va s'engager à **trouver de nouveaux adhérents ou parrains « Aides exceptionnelles »** ainsi qu'engager des actions permettant d'obtenir des fonds. Mais aussi solliciter des **dons extérieurs** ou des **subventions**. Nous comptons sur vous pour nous aider dans cette recherche de financement !

REPARTITION DES **REVENUS** 2022

Les recettes globales se sont élevées à 57 374 € (contre 59 160 € l'an passé).

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Cotisations annuelles | 6 360 € |
| Dons FILLEULS | 5 725 € |
| Dons extérieurs | 2 450 € |
| Parrainages ETUDIANTS | 15 325 € |
| Parrainages FAMILLES | 23 020 € |
| Parrainages AIDES EXCEPTIONNELLES | 5 445 € |
| Produits financiers | 49,21 € |

A ce jour nous comptons **153 donateurs réguliers** (contre 176 en 2020) :

| | |
|---------------------------------------|----|
| PARRAINAGES FAMILLES : | 73 |
| PARRAINAGES ETUDIANTS : | 50 |
| PARRAINAGES MICROCREDITS et SECOURS : | 14 |
| COTISATIONS SIMPLES : | 36 |

REPARTITION DES DEPENSES 2022

Les dépenses se sont élevées à 57 618 € (contre 56.664 € l'an passé).

| | |
|---|------------------------|
| Assurances | 119,54 € |
| Frais administratifs | 297,77 € |
| Frais financiers | 1 068,62 € |
| Régularisation | 150 € |
| Parrainages et dons France | 1 100 € |
| Transferts BNI TANA (Dont aides financières aux filleuls) | 51 283 € (+ 3 600€) |

Les transferts vers Tana regroupent l'acheminement des parrainages, les dons en faveur des familles et des étudiants, les prestations et frais des 4 assistantes sociales, les soins de santé des familles et des étudiants. Ils sont ensuite versés en Ariary.

Nous avons actuellement **13 microcrédits alloués aux familles**. Ceux-ci les aident dans leurs projets professionnels ou personnels. Les remboursements sont échelonnés suivant un contrat établi par l'intermédiaire des assistantes sociales.

DON AUX FILLEULS

Les dons aux filleuls doivent être reçus **avant le 1^{er} du mois** des parrainages pour être acheminés avec ceux-ci.

Une échéance exceptionnelle au **15 décembre** est maintenue pour les nombreux dons de fin d'année.

Les dons supérieurs à 50 euros à la fois sont à éviter. Il vaut mieux multiplier les petits dons dans l'année.

BILAN DES RESULTATS

L'exercice se solde par une perte d'exploitation de 244,72 € qui seront reportés sur l'exercice 2023 si vous le permettez.

COTISATIONS ET PARRAINAGES

Ils resteront encore une fois inchangées en 2023 soit :

Cotisation annuelle : 40€ prélevée le 15 janvier

Parrainages trimestriels : 75€ prélevés les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre

Je vous rappelle que vous pouvez à chaque instant me contacter via **parrainages.madagascar74@gmail.com** pour toutes informations concernant la trésorerie de l'association.

Je vous remercie !

Fait le 22 mars 2023, le Trésorier

